Carrefour | Banque

Offre d'épargne garantie sur 6 mois
Demande d'ouverture de Compte à Terme
Demande d'ouverture de Compte sur Livret

MODE D'EMPLOI

Que devez-vous nous retourner ?

Les documents ci-dessous sont à adresser, **sans affranchir**, à :

Epargne 4,5% sur 6 mois - Carrefour Banque
Libre Réponse 73170 - 77009 Melun cedex

- La demande d'ouverture de compte «exemplaire Carrefour Banque», complétée, datée et signée
- Le versement par chèque, libellé à l'ordre du titulaire du compte **(Minimum 300€). Le chèque est également à signer au dos.**
- La photocopie lisible de la pièce d'identité dont vous avez indiqué la référence dans le contrat (Carte nationale d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour, carte de résident permanent)
- La photocopie d'un 2ème document d'identité (Carte nationale d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour, carte de résident permanent, permis de conduire, avis d'imposition recto/verso, bulletin de salaire)
- Un justificatif de domicile (Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe)
- La fiche découverte «exemplaire Carrefour Banque», complétée, datée et signée.
- Pour une ouverture d'un produit d'épargne d'un montant supérieur ou égal à 150 000€, merci de nous fournir le justificatif des fonds indiqué dans la fiche découverte, en fonction de l'origine de votre versement.

Que conservez-vous ?

- La demande d'ouverture de compte «exemplaire Client», complétée, datée et signée
- La fiche découverte «exemplaire Client», complétée, datée et signée.

1

Comment remplir votre dossier ?

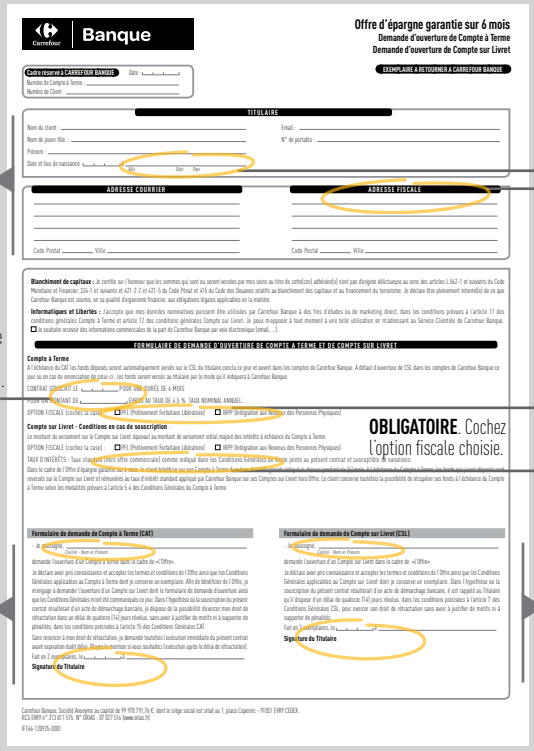

Complétez l'ensemble de ces 2 parties

Ville et pays de naissance sont obligatoires. Indiquez le département 99 pour l'étranger

Adresse fiscale à renseigner si différente de l'adresse courrier

Complétez la date et le montant de souscription.

OBLIGATOIRE. Cochez l'option fiscale choisie.

Voir ci-dessous les explications.

Indiquez vos nom et prénom, datez et signez la demande de Compte à Terme

Indiquez vos nom et prénom, datez et signez la demande de Compte sur Livret. Si vous optez uniquement pour le Compte à Terme, ne signez pas cette partie.

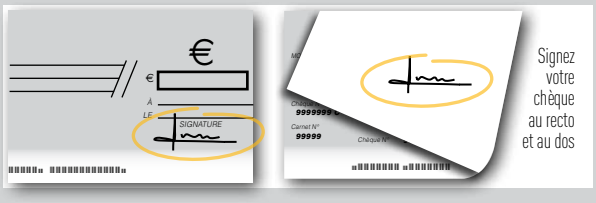

Signez votre chèque au recto et au dos

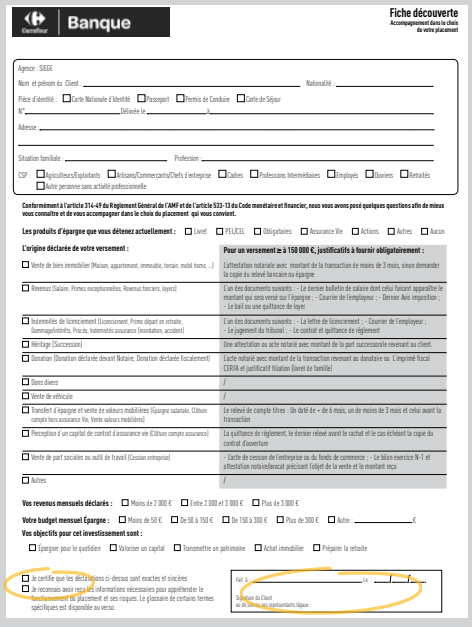

Complétez l'intégralité de cette fiche découverte.

Datez et signez.

ATTENTION : Ne pas raturer ni utiliser de blanc correcteur. IMPORTANT : Tous les exemplaires doivent être complétés, datés et signés.

2

Rappel des options fiscales en vigueur. Le titulaire peut choisir entre :

- Intégration aux Revenus des Personnes Physiques **(IRPP)**. Les revenus seront soumis au Barème Progressif de l'Impôt (BPI). Si vous optez pour l'option IRPP, vous devrez déclarer les intérêts perçus en même temps que la déclaration annuelle de vos revenus. Pour ce faire, un Imprime Fiscale Unique (IFU) vous sera adressé à votre domicile au premier trimestre de l'année suivante. Dans ce cas, le taux de l'imposition de base correspond à la tranche marginale d'imposition à laquelle vous êtes soumis
- Prélèvement Forfaitaire Libératoire **(PFL)** au taux en vigueur. Carrefour Banque retiendra directement le montant correspondant à l'imposition et se chargera de le reverser aux services fiscaux.

Le compte est soumis aux prélèvements sociaux quel que soit le mode d'option fiscale choisie.

3

Selon la nature de votre projet, certaines pièces complémentaires pourront vous être demandées.

Carrefour | Banque

Offre d'épargne garantie sur 6 mois
Demande d'ouverture de Compte à Terme
Demande d'ouverture de Compte sur Livret

EXEMPLAIRE A RETOURNER A CARREFOUR BANQUE

Cadre réservé à CARREFOUR BANQUE Date : ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋

Numéro de Compte à Terme : _____

Numéro de Client : _____

TITULAIRE

Nom du client : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ à _____
Ville Dépt. Pays

Email : _____

N° de portable : _____

ADRESSE COURRIER

_____

_____

_____

_____

Code Postal _____ Ville _____

ADRESSE FISCALE

_____

_____

_____

_____

Code Postal _____ Ville _____

- **Blanchiment de capitaux :** Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de cette(ces) adhésion(s) n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code Pénal et 415 du Code des Douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Je déclare être pleinement informé(e) de ce que Carrefour Banque est soumis, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales applicables en la matière.
- **Informatiques et Libertés :** J'accepte que mes données nominatives puissent être utilisées par Carrefour Banque à des fins d'études ou de marketing direct, dans les conditions prévues à l'article 11 des conditions générales Compte à Terme et article 12 des conditions générales Compte sur Livret. Je peux m'opposer à tout moment à une telle utilisation en m'adressant au Service Clientèle de Carrefour Banque.
☐ Je souhaite recevoir des informations commerciales de la part de Carrefour Banque par voie électronique (email, ...).

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE A TERME ET DE COMPTE SUR LIVRET

Compte à Terme

A l'échéance du CAT les fonds déposés seront automatiquement versés sur le CSL du titulaire conclu ce jour et ouvert dans les comptes de Carrefour Banque. A défaut d'ouverture de CSL dans les comptes de Carrefour Banque ce jour ou en cas de renonciation de celui-ci , les fonds seront versés au titulaire par le mode qu'il indiquera à Carrefour Banque.

CONTRAT SOUSCRIT LE ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ POUR UNE DURÉE DE 6 MOIS

POUR UN MONTANT DE ⌊_____⌋ EUROS AU TAUX DE 4,5 % TAUX NOMINAL ANNUEL.

OPTION FISCALE (cochez la case) : ☐ PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire) ☐ IRPP (Intégration aux Revenus des Personnes Physiques)

Compte sur Livret - Conditions en cas de souscription :

Le montant du versement sur le Compte sur Livret équivaut au montant de versement initial majoré des intérêts à échéance du Compte à Terme.

OPTION FISCALE (cochez la case) : ☐ PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire) ☐ IRPP (Intégration aux Revenus des Personnes Physiques)

TAUX D'INTÉRÊTS : Taux standard (hors offre commerciale) comme indiqué dans les Conditions Générales de Vente jointe au présent contrat et susceptible de variations.

Dans le cadre de l'Offre d'épargne garantie sur 6 mois, le client bénéficie sur son Compte à Terme d'un taux d'intérêt garanti indiqué ci-dessus pendant six (6) mois qui s'entend ici sur cent quatre-vingt un (181) jours. A l'échéance du Compte à Terme, les fonds qui y sont déposés sont reversés sur le Compte sur Livret et rémunérés au taux d'intérêt standard appliqué par Carrefour Banque sur ses Comptes sur Livret hors Offre. Le client conserve toutefois la possibilité de récupérer ses fonds à l'échéance du Compte à Terme selon les modalités prévues à l'article 5.4 des Conditions Générales du Compte à Terme.

Formulaire de demande de Compte à Terme (CAT)

- Je soussigné, _____
Civilité - Nom et Prénom

demande l'ouverture d'un Compte à Terme dans le cadre de «l'Offre».

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions de l'Offre ainsi que les Conditions Générales applicables au Compte à Terme dont je conserve un exemplaire. Afin de bénéficier de l'Offre, je m'engage à demander l'ouverture d'un Compte sur Livret dont le formulaire de demande d'ouverture ainsi que les Conditions Générales m'ont été communiqués ce jour. Dans l'hypothèse où la souscription du présent contrat résulterait d'un acte de démarchage bancaire, je dispose de la possibilité d'exercer mon droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours révolus, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités, dans les conditions précisées à l'article 15 des Conditions Générales CAT.

Sans renoncer à mon droit de rétractation, je demande toutefois l'exécution immédiate du présent contrat avant expiration dudit délai. (Rayez la mention si vous souhaitez l'exécution après le délai de rétractation).

Fait en 2 exemplaires, le ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ à _____

Signature du Titulaire

Formulaire de demande de Compte sur Livret (CSL)

- Je soussigné, _____
Civilité - Nom et Prénom

demande l'ouverture d'un Compte sur Livret dans le cadre de «l'Offre».

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions de l'Offre ainsi que les Conditions Générales applicables au Compte sur Livret dont je conserve un exemplaire. Dans l'hypothèse où la souscription du présent contrat résulterait d'un acte de démarchage bancaire, il est rappelé au Titulaire qu'il dispose d'un délai de quatorze (14) jours révolus, dans les conditions précisées à l'article 7 des Conditions Générales CSL, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Fait en 2 exemplaires, le ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ à _____

Signature du Titulaire

Carrefour Banque, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 €, dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 EVRY CEDEX.
RCS EVRY n° 313 811 515. N° ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr)

IF146-121005-0001

Carrefour | Banque

Offre d'épargne garantie sur 6 mois
Demande d'ouverture de Compte à Terme
Demande d'ouverture de Compte sur Livret

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

1 - CONDITIONS GÉNÉRALES COMPTE À TERME (CAT)

1- OBJET.

Les présentes Conditions Générales régissent le compte à terme (ci-après désigné le « Compte à Terme » ou « CAT ») ouvert au nom du client (ci-après désigné le « Titulaire »). Elles ont notamment pour objet de décrire les conditions d'ouverture, de fonctionnement, de rémunération et de clôture du Compte à Terme. Elles sont complétées par le formulaire de demande d'ouverture de Compte à Terme ainsi que, le cas échéant, par les Conditions Particulières du Compte à Terme (ci-après ensemble le « Contrat »).

2- DÉFINITIONS.

Le Compte à Terme Carrefour est un compte de dépôt rémunéré sur lequel les fonds versés par le Titulaire du Compte à Terme restent bloqués pendant une durée déterminée précisée dans le formulaire de demande d'ouverture du Compte à Terme.

3- CONDITIONS D'OUVERTURE DU COMPTE À TERME.

L'offre du Compte à Terme est réservée aux personnes physiques majeurs résidant fiscalement en France. Le Compte à Terme ne peut avoir qu'un seul Titulaire. Un ou plusieurs Comptes à Terme peuvent être ouverts par une même personne physique dans la limite de dix (10).

4- OUVERTURE DU COMPTE À TERME – CONCLUSION DU CONTRAT.

Le Contrat est conclu dès acceptation par Carrefour Banque de la demande d'ouverture du Compte à Terme signé par le Titulaire. Carrefour Banque est libre de refuser la demande d'ouverture de Compte du Titulaire pour motifs légitimes et notamment en cas de refus du Titulaire de transmettre ses données nominatives nécessaires à l'ouverture du compte.

Le Contrat prend effet au jour de l'ouverture du Compte à Terme dans les livres de Carrefour Banque et de l'encaissement effectif par Carrefour Banque du versement initial unique du Titulaire.

5- FONCTIONNEMENT

5.1. Dépôt des fonds. Le Compte à Terme ne peut enregistrer qu'une opération de dépôt de fonds lors de l'ouverture et une opération de retrait lors de sa clôture à l'échéance.

Le montant fixe des sommes déposées par le Titulaire est précisé dans la demande d'ouverture du Compte à Terme. Aucune autre somme ne peut être déposée par le Titulaire sur le Compte à Terme après le dépôt initial. Tout autre dépôt fera l'objet de l'ouverture d'un autre Compte à Terme.

Le dépôt des fonds sur le Compte à Terme est opéré exclusivement :

- En espèces
- Par chèque à l'ordre du Titulaire sur le compte désigné,
- Par prélèvement sur un compte épargne de Carrefour Banque

5.2. Durée du Compte à Terme. Le formulaire de demande d'ouverture du Compte à Terme précise la durée pendant laquelle les fonds ainsi placés restent bloqués. Aucun retrait partiel des fonds ne peut avoir lieu pendant la durée du placement.

5.3 Clôture du Compte à Terme. Le Compte à Terme est automatiquement clôturé dans chacune des hypothèses suivantes :

- À sa date échéance ;
- En cas de retrait des fonds par le Titulaire du Compte à Terme avant sa date d'échéance (ci-après «Retrait Anticipé») ;
- En cas de comportement frauduleux du Titulaire.

Le Compte à Terme ne peut être renouvelé.

Toute demande de Retrait Anticipé des fonds doit être adressée par courrier par le Titulaire à l'adresse suivante :

Carrefour Banque
Service Relations Clientèle,
TSA 74116 – 77026 Melun-Cedex.

Il est convenu entre les Parties au présent contrat que le Titulaire renonce à compenser toute somme due par le titulaire à Carrefour Banque au titre de toute opération de crédit à la consommation avec toute somme due par Carrefour Banque au titre du Contrat.

5.4 Versement des fonds à l'échéance du Compte à Terme. Le remboursement des fonds déposés sur le Compte à Terme à son échéance s'effectue par chèque ou par virement sur un compte ouvert au nom du Titulaire auprès d'un autre établissement bancaire dont il aura préalablement communiqué le RIB à Carrefour Banque.

6- RÉMUNÉRATION.

La rémunération servie par Carrefour Banque sur le Compte à Terme est exprimée par le taux de rendement nominal brut stipulé dans le formulaire de demande d'ouverture du Compte à Terme. Les intérêts sont calculés à partir de la date d'ouverture du Compte à Terme. Dans l'hypothèse où le chèque remis à l'encaissement serait retourné impayé, le Compte à Terme sera réputé n'avoir jamais été ouvert et les intérêts qu'auraient pu produire les fonds correspondants seront alors automatiquement et de plein droit annulés. Aucune rémunération ne sera servie pour un dépôt dont la durée effective de blocage sera inférieure à un mois.

7- FISCALITÉ.

Les intérêts versés au titre du Compte à Terme sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) en vigueur au moment de leur perception.

8- BLANCHIMENT DE CAPITAUX.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la loi fait obligation aux établissements financiers de recueillir auprès de leurs clients les informations relatives à l'origine et à la destination des fonds déposés dans leurs livres et de s'informer sur les opérations qui leur apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant, de leur fréquence ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ce dernier. Les établissements financiers doivent également recueillir et vérifier les éléments relatifs à l'identité de leurs clients. Le Titulaire s'engage à fournir à Carrefour Banque toute information utile à ce sujet.

9- CLÔTURE À L'ÉCHÉANCE.

A la date d'échéance du Compte à Terme, ce dernier sera automatiquement clôturé. Le montant versé au Titulaire selon les modalités décrites à l'article 5.4 sera composé des fonds déposés, des intérêts produits réduits des prélèvements sociaux et en cas d'option pour le prélèvement libératoire, des prélèvements fiscaux.

10- SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE.

Si les réponses qui sont données par l'interlocuteur habituel ne satisfont pas à son attente, le Titulaire peut adresser une réclamation au Service Relations Clientèle dont les coordonnées sont les suivantes :

Carrefour Banque Service Relations Clientèle, TSA 74116- 77026 Melun- Cedex.

Si un accord n'est pas trouvé auprès des services internes, le Titulaire peut s'adresser à un médiateur indépendant dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur le Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), 24, Avenue de la Grande Armée 75854 Paris cedex 17, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales. Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions du titulaire et de l'Émetteur et à prendre une décision fondée sur l'équité, étant entendu que les recommandations écrites ne lient pas les parties. La médiation est gratuite pour le titulaire.

11- COLLECTE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS À DES TIERS.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après désigné « Loi Informatique et Libertés »), le Titulaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression et de rectification aux données personnelles le concernant et conservées par Carrefour Banque.

Le Titulaire pourra exercer le droit susmentionné en adressant sa demande par courrier à l'adresse suivante :

Carrefour Banque - Service clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun Cedex.

Le Titulaire consent à l'utilisation de ses données par Carrefour Banque, qu'elles aient été collectées à la souscription ou en cours de vie du Contrat. Toute déclaration irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique de prévention de la fraude.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des relations que Carrefour Banque, responsable du traitement, entretient avec le Titulaire aux fins de la gestion du (des) produits et services souscrits, de la prévention de la fraude, de la prospection et la réalisation d'animations commerciales, d'études statistiques et patrimoniales dans le respect des obligations légales et réglementaires et notamment en matière de gestion du risque opérationnel et de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, lorsque le Titulaire dialogue avec un conseiller, Carrefour Banque peut, après accord exprès du Titulaire, être amenée à enregistrer les conversations téléphoniques et les conserver à titre de preuve.

En cas d'éventuel transfert hors de l'Union Européenne de données personnelles des clients relatives à leur situation personnelle, économique et financière, et le cas échéant, aux moyens de communications utilisés dans le cadre de ses relations d'affaires, Carrefour Banque aura obtenu au préalable l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ces prestations seraient le cas échéant par ailleurs encadrées par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

Carrefour Banque s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le Titulaire et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés. Carrefour Banque est soumis au secret professionnel. Ce secret peut cependant être levé à la demande expresse du Titulaire au bénéfice des personnes qu'il désigne, ainsi qu'à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, et du juge pénal. Conformément à la loi, Carrefour Banque est autorisée à partager le secret bancaire à des fins de gestion des relations au bénéfice des personnes morales, de son groupe, ainsi que de ses prestataires de services, et plus généralement pour la gestion et l'exécution du Contrat.

12- GARANTIE DES DÉPÔTS.

En application des dispositions réglementaires, l'établissement de crédit Carrefour Banque qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les pouvoirs publics.

13- LOI APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE.

Le Contrat est rédigé en langue française et est soumis au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, est soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises compétentes.

Carrefour Banque, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 €, dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 EVRY CEDEX.
RCS EVRY n° 313 811 515. N° ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr)

Carrefour | Banque

14- MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les stipulations des présentes Conditions Générales peuvent évoluer en raison de mesures législatives et réglementaires ou de modifications apportées par Carrefour Banque aux stipulations contractuelles des présentes. Le Titulaire sera informé de ces modifications par courrier. Lorsque les modifications résultent de mesures législatives ou réglementaires, elles sont applicables dès leur date d'entrée en vigueur. En cas de refus du Titulaire d'accepter les modifications, il pourra gratuitement et sans préavis demander la clôture du Compte à Terme.

15- DÉMARCHAGE- DROIT DE RÉTRACTATION.

Le Contrat peut être conclu à la suite d'un démarchage bancaire.

En cas de démarchage, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ou à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat est conclu ou à compter du jour où le client reçoit les conditions contractuelles et informations, si cette dernière date est postérieure à la conclusion du contrat. Le client doit adresser sa demande de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception à Carrefour Banque Service Relations Clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun-Cedex.

A cet effet, un formulaire de rétractation détachable est annexé à la présente demande d'ouverture de Compte à Terme. En cas de rétractation, le contrat sera résolu de plein droit et Carrefour Banque clôturera le Compte à Terme. Les sommes déposées seront restituées au client dans un délai de 30 jours maximum après réception de sa rétractation. Un formulaire de rétractation est fourni au Titulaire lors de la souscription du Compte a Terme.

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES COMPTE SUR LIVRET (CSL)

1- OBJET.

Les présentes Conditions Générales régissent le compte sur livret (ci-après désigné le « Compte sur Livret » ou le « CSL ») ouvert au nom du client (ci-après désigné le « Titulaire »). Elles ont notamment pour objet de décrire les conditions d'ouverture, de fonctionnement, de rémunération et de clôture du Compte sur Livret. Elles sont complétées par le formulaire de demande d'ouverture de Compte sur Livret ainsi que, le cas échéant, par les Conditions Particulières du Compte sur Livret (ci-après ensemble le « Contrat »).

2- DÉFINITION.

Le Compte sur Livret est un compte de dépôt rémunéré conclu à durée indéterminée.

3- CONDITIONS D'OUVERTURE DU COMPTE SUR LIVRET.

L'offre du Compte sur Livret est réservée aux personnes physiques majeures résidant fiscalement en France. Le CSL ne peut avoir qu'un titulaire. Un ou plusieurs Comptes sur Livret peuvent être ouverts par une même personne physique dans la limite de dix (10).

4- OUVERTURE DU COMPTE SUR LIVRET – CONCLUSION DU CONTRAT.

Le Contrat est conclu dès l'acceptation par Carrefour Banque du formulaire de demande d'ouverture du Compte sur Livret signé par le Titulaire. Carrefour Banque est libre de refuser la demande d'ouverture du compte du Titulaire pour motifs légitimes et notamment en cas de refus du Titulaire de transmettre ses données nominatives nécessaires à l'ouverture du compte. Le Contrat prend effet au jour de l'ouverture du CSL dans les livres de Carrefour Banque et de l'encaissement effectif par Carrefour Banque du versement initial du Titulaire.

5- FONCTIONNEMENT

5.1. Versements. Le Compte sur Livret peut enregistrer plusieurs opérations de versements et de retrait au profit du Titulaire. Le montant initial des sommes versées lors de l'ouverture du CSL est de dix euros (10€) minimum. Au-delà de ce montant, les versements successifs sont libres et ne sont pas plafonnés. Le dépôt des fonds sur le Compte sur Livret est opéré exclusivement :

- En espèces ;
- Par chèque à l'ordre du titulaire sur le compte désigné ;
- Par prélèvement sur un compte désigné par le Titulaire ;
- Par virement d'un Compte à Terme ouvert dans les livres de Carrefour Banque et désigné par le Titulaire.

Les versements effectués par prélèvement et par chèque sont indisponibles pendant dix (10) jours.

Si le titulaire opte pour des versements par prélèvement(s) mensuel(s) depuis son compte bancaire, il exprime son consentement au travers d'un mandat. A tout moment, il pourra changer sa date de prélèvement et/ou son mode de versement sur simple demande écrite. En cas de choix du prélèvement, celui-ci interviendra selon les conditions du prélèvement SEPA (Single European Payment Aera) s'appuyant sur un mandat unique par le débiteur à son créancier, autorisant le débit du compte désigné. Il a par conséquent une double vocation : i) autoriser le teneur du compte à présenter des demandes de prélèvement sur le compte désigné du titulaire et ii) donner à la banque du titulaire l'autorisation de débiter le compte que le titualire a désigné au teneur de compte. Le titulaire donne son consentement en complétant et signant un mandat par écrit ou par voie électronique. Il s'engage à notifier au teneur de compte toute modification visant les informations qu'il aura indiquées sur le mandat. Après l'exécution d'un prélèvement, le titulaire peut, dans le respect des délais légaux, contester ledit prélèvement et en demander son remboursement auprès de sa banque. Le mandat n'est plus valable, si celui-ci n'est pas utilisé pendant trente-six (36) mois, ou si le titulaire procède au retrait de son consentement au plus tard un (1) mois avant le jour de l'échéance en précisant la référence unique du mandat consenti. Le retrait de ce consentement prendra effet dès réception de cette demande sauf si le titulaire précise un effet ultérieur ou si un prélèvement est en cours d'émission au moment de sa réception. Ce retrait entrainera le refus des autres demandes de prélèvements émanant du teneur de compte au titre du présent contrat.

5.2. Retraits. Le Titulaire est autorisé à procéder à tout moment à des retraits sur le Compte sur Livret sous forme de virement au crédit d'un compte désigné par lui ou sous forme de retrait d'espèces ou de lettre chèque que lui remettra Carrefour Banque. Le CSL ne peut présenter un solde débiteur ou être inférieur à la somme de dix euros (10€). Il ne sera délivré ni chéquier, ni carte de paiement.

5.3. Information du Titulaire. Un relevé de compte retraçant les opérations enregistrées sur le Compte sur Livret est mis à la disposition du Titulaire trimestriellement par tout moyen.

5.4. Frais et Commissions. Aucun frais, ni commissions ne seront perçus au titre de l'ouverture et du fonctionnement du Compte sur Livret.

5.5. Compensation. Le Titulaire n'est pas autorisé à compenser les sommes dues à Carrefour Banque au titre d'une opération de crédit à la consommation avec toute somme due à Carrefour Banque par le Titulaire au titre du Compte sur Livret.

6- RÉMUNÉRATION

6.1. Le taux d'intérêt applicable au Compte sur Livret est porté à la connaissance du Titulaire dans le formulaire d'ouverture du Compte sur Livret.

6.2. Les intérêts sont calculés à partir de la date d'ouverture du Compte sur Livret. Ils courent à compter du premier jour de la quinzaine suivant le versement des fonds par le Titulaire et sont servis la première quinzaine suivant le 31/12 de chaque année ou à la clôture du Compte. Dans l'hypothèse où le chèque déposé par le Titulaire sur le Compte sur Livret, serait retourné impayé, les intérêts qu'auraient pu produire les fonds correspondants pendant la période concernée seront alors automatiquement et de plein droit annulés.

7- DÉMARCHAGE - DROIT DE RÉTRACTATION.

Le Contrat peut être conclu à la suite d'un démarchage bancaire. Dans l'hypothèse où la souscription du présent contrat résulterait d'un acte de démarchage bancaire, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ou à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat est conclu ou à compter du jour où le client reçoit les conditions contractuelles et informations, si cette dernière date est postérieure à la conclusion su contrat. Le client doit adresser sa demande de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception à Carrefour Banque Service Relations Clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun-Cedex. A cet effet, un formulaire de rétractation détachable est annexé à la présente demande d'ouverture de Compte sur Livret. En cas de rétractation, le contrat sera résolu de plein droit et Carrefour Banque clôturera le Compte sur Livret. Les sommes déposées seront restituées au Titulaire dans un délai de 30 jours maximum après réception de sa rétractation. Un formulaire de rétractation est transmis au Titulaire lors de la souscription du Compte sur Livret.

8- CLÔTURE DU COMPTE SUR LIVRET

8.1. Le Compte sur Livret est conclu pour une durée indéterminée, il peut être clôturé à tout moment par le Titulaire.

Toute demande de clôture du Compte sur Livret doit être adressée par courrier par le Titulaire à l'adresse suivante :

Carrefour Banque
Service Relations Clientèle,
TSA 74116 – 77026 Melun-Cedex.

Carrefour Banque est également autorisée à procéder immédiatement à la clôture du CSL :

- En cas de comportement frauduleux du Titulaire ;
- Dans l'hypothèse où le solde du Compte sur Livret est débiteur ou inférieur à 10 euros ;

En dehors de cas visés ci-avant, Carrefour Banque pourra clôturer le Compte sur Livret à tout moment sous réserve de respecter un préavis de trente (30) jours. Par ailleurs, le décès du Titulaire entraîne la clôture du Compte sur Livret à compter de cette date.

8.2. A la clôture du CSL, Carrefour Banque versera au Titulaire les fonds déposés, les intérêts produits réduits des prélèvements sociaux et en cas d'option pour le prélèvement libératoire, les prélèvements fiscaux calculés à la date de réception de la demande de clôture du CSL. Selon le choix opéré par le Titulaire, le versement sera effectué par chèque au nom du Titulaire ou par virement sur un compte épargne ouvert auprès de Carrefour Banque au nom du Titulaire ou sur un compte identifié du Titulaire ouvert dans un autre établissement bancaire.

9- FISCALITÉ.

Les intérêts versés sur le Compte sur Livret sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) en vigueur au moment de leur perception.

10- BLANCHIMENT DE CAPITAUX.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la loi fait obligation aux établissements financiers de recueillir auprès de leurs clients les informations relatives à l'origine et à la destination des fonds déposés dans leurs livres et de s'informer sur les opérations qui leur apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant, de leur fréquence ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ce dernier. Les établissements financiers doivent également recueillir et vérifier les éléments relatifs à l'identité de leurs clients. Le Titulaire s'engage à fournir à Carrefour Banque toute information utile sur le contexte à ce sujet.

Carrefour | Banque

11- SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE.

Si les réponses qui sont données par l'interlocuteur habituel du Titulaire ne satisfont pas son attente, le Titulaire peut adresser une réclamation au Service Relations Clientèle dont les coordonnées sont les suivantes :

Carrefour Banque Service Relations Clientèle, TSA 74116 – 77026 Melun – Cedex.

Si un accord n'est pas trouvé auprès des services internes, le Titulaire peut s'adresser à un médiateur indépendant dont les coordonnés sont les suivantes : Monsieur Le Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), 24 Avenue de la Grande Armée 75854 Paris cedex 17, et ceci sans préjudice des autres voies d'action légales. Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions du Titulaire et de l'Émetteur et à prendre une décision fondée sur l'équité, étant entendu que les recommandations écrites ne lient pas les parties. La médiation est gratuite pour le Titulaire.

12- COLLECTE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS À DES TIERS.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après désigné « Loi Informatique et Libertés »), le Titulaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression et de rectification aux données personnelles le concernant et conservées par Carrefour Banque. Le Titulaire pourra exercer le droit susmentionné en adressant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Carrefour Banque - Service clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun Cedex.

Le Titulaire consent à l'utilisation de ses données par Carrefour Banque, qu'elles aient été collectées à la souscription ou en cours de vie du contrat. Toute déclaration irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique de prévention de la fraude.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des relations que Carrefour Banque responsable du traitement, entretient avec le Titulaire aux fins de la gestion du (des) produits et services souscrits, de la prévention de la fraude, de la prospection et la réalisation d'animations commerciales, d'études statistiques et patrimoniales dans le respect des obligations légales et réglementaires et notamment en matière de gestion du risque opérationnel et de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, lorsque le Titulaire dialogue avec un conseiller, Carrefour Banque peut, après accord exprès du Titulaire, être amenée à enregistrer les conversations téléphoniques et les conserver à titre de preuve.

En cas d'éventuel transfert hors de l'Union Européenne de données personnelles des clients relatives à leur situation personnelle, économique et financière, et le cas échéant, aux moyens de communications utilisés dans le cadre de ses relations d'affaires, Carrefour Banque aura obtenu au préalable l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ces prestations seraient le cas échéant par ailleurs encadrées par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

Carrefour Banque s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le Titulaire et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

Carrefour Banque est soumis au secret professionnel. Ce secret peut cependant être levé à la demande expresse du Titulaire au bénéfice des personnes qu'il désigne, ainsi qu'à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, et du juge pénal. Conformément à la loi, Carrefour Banque est autorisée à partager le secret bancaire à des fins de gestion des relations au bénéfice des personnes morales, de son groupe, ainsi que de ses prestataires de services, et plus généralement pour la gestion et l'exécution du Contrat.

13- GARANTIE DE DÉPÔTS.

En application des dispositions réglementaires, l'établissement de crédit Carrefour Banque qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les pouvoirs publics.

14- LOI APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

15- MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les stipulations des présentes Conditions Générales peuvent évoluer en raison de mesures législatives et réglementaires ou de modifications apportées par Carrefour Banque aux stipulations contractuelles des présentes. Le Titulaire sera informé de ces modifications par courrier ou par une mention portée sur son relevé de compte. Lorsque les modifications résultent de mesures législatives ou réglementaires, elles sont applicables dès leur date d'entrée en vigueur. En cas de refus du Titulaire d'accepter les modifications, il pourra gratuitement et sans préavis demander la clôture du Compte sur Livret.

Signature de Carrefour Banque

Carrefour | Banque

Fiche découverte

Accompagnement dans le choix de votre placement

Agence : SIEGE

Nom et prénom du Client : ..... Nationalité : .....

Pièce d'identité : ☐ Carte Nationale d'Identité ☐ Passeport ☐ Permis de Conduire ☐ Carte de Séjour

N° ..... Délivrée le ..... à .....

Adresse : .....

.....

Situation familiale : ..... Profession : .....

CSP : ☐ Agriculteurs/Exploitants ☐ Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise ☐ Cadres ☐ Professions Intermédiaires ☐ Employés ☐ Ouvriers ☐ Retraités ☐ Autre personne sans activité professionnelle

Conformément à l'article 314-49 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 533-13 du Code monétaire et financier, nous vous avons posé quelques questions afin de mieux vous connaître et de vous accompagner dans le choix du placement qui vous convient.

Les produits d'épargne que vous détenez actuellement : ☐ Livret ☐ PEL/CEL ☐ Obligataires ☐ Assurance Vie ☐ Actions ☐ Autres ☐ Aucun

L'origine déclarée de votre versement :	**Pour un versement ≥ à 150 000 €, justificatifs à fournir obligatoirement :**
☐ Vente de bien immobilier (Maison, appartement, immeuble, terrain, mobil home, ...)	L'attestation notariale avec montant de la transaction de moins de 3 mois, sinon demander la copie du relevé bancaire ou épargne
☐ Revenus (Salaire, Primes exceptionnelles, Revenus fonciers, loyers)	L'un des documents suivants : - Le dernier bulletin de salaire dont celui faisant apparaître le montant qui sera versé sur l'épargne ; - Courrier de l'employeur ; - Dernier Avis imposition ; - Le bail ou une quittance de loyer
☐ Indemnités de licenciement (Licenciement, Prime départ en retraite, Dommage/intérêts, Procès, Indemnités assurance (inondation, accident)	L'un des documents suivants : - La lettre de licenciement ; - Courrier de l'employeur ; - Le jugement du tribunal ; - Le contrat et quittance de règlement
☐ Héritage (Succession)	Une attestation ou acte notarié avec montant de la part successorale revenant au client.
☐ Donation (Donation déclarée devant Notaire, Donation déclarée fiscalement)	L'acte notarié avec montant de la transaction revenant au donataire ou L'imprimé fiscal CERFA et justificatif filiation (livret de famille)
☐ Dons divers	/
☐ Vente de véhicule	/
☐ Transfert d'épargne et vente de valeurs mobilières (Épargne salariale, Clôture compte hors assurance Vie, Vente valeurs mobilières)	Le relevé de compte titres : Un daté de + de 6 mois, un de moins de 3 mois et celui avant la transaction
☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie (Clôture compte assurance)	La quittance de règlement, le dernier relevé avant le rachat et le cas échéant la copie du contrat d'ouverture
☐ Vente de part sociales ou outil de travail (Cession entreprise)	- L'acte de cession de l'entreprise ou du fonds de commerce ; - Le bilan exercice N-1 et attestation notaire/avocat précisant l'objet de la vente et le montant reçu
☐ Autres	/

Vos revenus mensuels déclarés : ☐ Moins de 2 000 € ☐ Entre 2 000 et 3 000 € ☐ Plus de 3 000 €

Votre budget mensuel Épargne : ☐ Moins de 50 € ☐ De 50 à 150 € ☐ De 150 à 300 € ☐ Plus de 300 € ☐ Autre : ..... €

Vos objectifs pour cet investissement sont :

☐ Épargner pour le quotidien ☐ Valoriser un capital ☐ Transmettre un patrimoine ☐ Achat immobilier ☐ Préparer la retraite

☐ Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et sincères

☐ Je reconnais avoir reçu les informations nécessaires pour appréhender le fonctionnement du placement et ses risques. Le glossaire de certains termes spécifiques est disponible au verso.

Fait à : ..... Le : ../../..

Signature du Client
ou de son ou ses représentants légaux :

En vertu de la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur ces données. Toute demande de modification ou de rectification devra être adressée à Carrefour Banque - Service clientèle. Par ailleurs, sauf opposition de votre part, Carrefour Banque pourra utiliser ou communiquer les données nominatives vous concernant, à l'exception des données bancaires, à toutes sociétés du Groupe Carrefour à des fins de prospections commerciales. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient ainsi communiquées, cochez cette case ☐ ou précisez le par écrit à Carrefour Banque Service Clientèle.

Glossaire

Donation

Acte par lequel une personne, le donateur, transmet irrévocablement et sans contrepartie un bien à une autre personne, le donataire qui l'accepte.

Dons divers

Sommes acquises au titre d'un cadeau ou présent d'usage reçu d'une tierce personne. Exemples : Étrennes, sommes reçues à l'occasion d'un anniversaire.

Épargner pour le quotidien

Se constituer une trésorerie permettant de réaliser des ajustements de son budget tout au long de l'année.

Valoriser un capital

Épargner en vue de réaliser une plus value pour un investissement à terme. La disponibilité et la liquidité sont moins privilégiées par rapport à l'horizon moyen long terme.

Carrefour | Banque

Offre d'épargne garantie sur 6 mois
Demande d'ouverture de Compte à Terme
Demande d'ouverture de Compte sur Livret

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Cadre réservé à CARREFOUR BANQUE Date : ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋

Numéro de Compte à Terme : _____

Numéro de Client : _____

TITULAIRE

Nom du client : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ à _____
Ville Dépt. Pays

Email : _____

N° de portable : _____

ADRESSE COURRIER

_____

_____

_____

_____

Code Postal _____ Ville _____

ADRESSE FISCALE

_____

_____

_____

_____

Code Postal _____ Ville _____

- **Blanchiment de capitaux :** Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de cette(ces) adhésion(s) n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code Pénal et 415 du Code des Douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Je déclare être pleinement informé(e) de ce que Carrefour Banque est soumis, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales applicables en la matière.
- **Informatiques et Libertés :** J'accepte que mes données nominatives puissent être utilisées par Carrefour Banque à des fins d'études ou de marketing direct, dans les conditions prévues à l'article 11 des conditions générales Compte à Terme et article 12 des conditions générales Compte sur Livret. Je peux m'opposer à tout moment à une telle utilisation en m'adressant au Service Clientèle de Carrefour Banque.
☐ Je souhaite recevoir des informations commerciales de la part de Carrefour Banque par voie électronique (email, ...).

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE A TERME ET DE COMPTE SUR LIVRET

Compte à Terme

A l'échéance du CAT les fonds déposés seront automatiquement versés sur le CSL du titulaire conclu ce jour et ouvert dans les comptes de Carrefour Banque. A défaut d'ouverture de CSL dans les comptes de Carrefour Banque ce jour ou en cas de renonciation de celui-ci , les fonds seront versés au titulaire par le mode qu'il indiquera à Carrefour Banque.

CONTRAT SOUSCRIT LE ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ POUR UNE DURÉE DE 6 MOIS

POUR UN MONTANT DE ⌊_____⌋ EUROS AU TAUX DE 4,5 % TAUX NOMINAL ANNUEL.

OPTION FISCALE (cochez la case) : ☐ PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire) ☐ IRPP (Intégration aux Revenus des Personnes Physiques)

Compte sur Livret - Conditions en cas de souscription :

Le montant du versement sur le Compte sur Livret équivaut au montant de versement initial majoré des intérêts à échéance du Compte à Terme.

OPTION FISCALE (cochez la case) : ☐ PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire) ☐ IRPP (Intégration aux Revenus des Personnes Physiques)

TAUX D'INTÉRÊTS : Taux standard (hors offre commerciale) comme indiqué dans les Conditions Générales de Vente jointe au présent contrat et susceptible de variations.

Dans le cadre de l'Offre d'épargne garantie sur 6 mois, le client bénéficie sur son Compte à Terme d'un taux d'intérêt garanti indiqué ci-dessus pendant six (6) mois qui s'entend ici sur cent quatre-vingt un (181) jours. A l'échéance du Compte à Terme, les fonds qui y sont déposés sont reversés sur le Compte sur Livret et rémunérés au taux d'intérêt standard appliqué par Carrefour Banque sur ses Comptes sur Livret hors Offre. Le client conserve toutefois la possibilité de récupérer ses fonds à l'échéance du Compte à Terme selon les modalités prévues à l'article 5.4 des Conditions Générales du Compte à Terme.

Formulaire de demande de Compte à Terme (CAT)

- Je soussigné, _____
Civilité - Nom et Prénom

demande l'ouverture d'un Compte à Terme dans le cadre de «l'Offre».

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions de l'Offre ainsi que les Conditions Générales applicables au Compte à Terme dont je conserve un exemplaire. Afin de bénéficier de l'Offre, je m'engage à demander l'ouverture d'un Compte sur Livret dont le formulaire de demande d'ouverture ainsi que les Conditions Générales m'ont été communiqués ce jour. Dans l'hypothèse où la souscription du présent contrat résulterait d'un acte de démarchage bancaire, je dispose de la possibilité d'exercer mon droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours révolus, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités, dans les conditions précisées à l'article 15 des Conditions Générales CAT.

Sans renoncer à mon droit de rétractation, je demande toutefois l'exécution immédiate du présent contrat avant expiration dudit délai. (Rayez la mention si vous souhaitez l'exécution après le délai de rétractation).

Fait en 2 exemplaires, le ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ à _____

Signature du Titulaire

Formulaire de demande de Compte sur Livret (CSL)

- Je soussigné, _____
Civilité - Nom et Prénom

demande l'ouverture d'un Compte sur Livret dans le cadre de «l'Offre».

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions de l'Offre ainsi que les Conditions Générales applicables au Compte sur Livret dont je conserve un exemplaire. Dans l'hypothèse où la souscription du présent contrat résulterait d'un acte de démarchage bancaire, il est rappelé au Titulaire qu'il dispose d'un délai de quatorze (14) jours révolus, dans les conditions précisées à l'article 7 des Conditions Générales CSL, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Fait en 2 exemplaires, le ⌊__⌋⌊__⌋⌊____⌋ à _____

Signature du Titulaire

Carrefour Banque, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 €, dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 EVRY CEDEX.
RCS EVRY n° 313 811 515. N° ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr)

IF146-121005-0001

Carrefour | Banque

Offre d'épargne garantie sur 6 mois
Demande d'ouverture de Compte à Terme
Demande d'ouverture de Compte sur Livret

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

1 - CONDITIONS GÉNÉRALES COMPTE À TERME (CAT)

1- OBJET.

Les présentes Conditions Générales régissent le compte à terme (ci-après désigné le « Compte à Terme » ou « CAT ») ouvert au nom du client (ci-après désigné le « Titulaire »). Elles ont notamment pour objet de décrire les conditions d'ouverture, de fonctionnement, de rémunération et de clôture du Compte à Terme. Elles sont complétées par le formulaire de demande d'ouverture de Compte à Terme ainsi que, le cas échéant, par les Conditions Particulières du Compte à Terme (ci-après ensemble le « Contrat »).

2- DÉFINITIONS.

Le Compte à Terme Carrefour est un compte de dépôt rémunéré sur lequel les fonds versés par le Titulaire du Compte à Terme restent bloqués pendant une durée déterminée précisée dans le formulaire de demande d'ouverture du Compte à Terme.

3- CONDITIONS D'OUVERTURE DU COMPTE À TERME.

L'offre du Compte à Terme est réservée aux personnes physiques majeurs résidant fiscalement en France. Le Compte à Terme ne peut avoir qu'un seul Titulaire. Un ou plusieurs Comptes à Terme peuvent être ouverts par une même personne physique dans la limite de dix (10).

4- OUVERTURE DU COMPTE À TERME – CONCLUSION DU CONTRAT.

Le Contrat est conclu dès acceptation par Carrefour Banque de la demande d'ouverture du Compte à Terme signé par le Titulaire. Carrefour Banque est libre de refuser la demande d'ouverture de Compte du Titulaire pour motifs légitimes et notamment en cas de refus du Titulaire de transmettre ses données nominatives nécessaires à l'ouverture du compte.

Le Contrat prend effet au jour de l'ouverture du Compte à Terme dans les livres de Carrefour Banque et de l'encaissement effectif par Carrefour Banque du versement initial unique du Titulaire.

5- FONCTIONNEMENT

5.1. Dépôt des fonds. Le Compte à Terme ne peut enregistrer qu'une opération de dépôt de fonds lors de l'ouverture et une opération de retrait lors de sa clôture à l'échéance.

Le montant fixe des sommes déposées par le Titulaire est précisé dans la demande d'ouverture du Compte à Terme. Aucune autre somme ne peut être déposée par le Titulaire sur le Compte à Terme après le dépôt initial. Tout autre dépôt fera l'objet de l'ouverture d'un autre Compte à Terme.

Le dépôt des fonds sur le Compte à Terme est opéré exclusivement :

- En espèces
- Par chèque à l'ordre du Titulaire sur le compte désigné,
- Par prélèvement sur un compte épargne de Carrefour Banque

5.2. Durée du Compte à Terme. Le formulaire de demande d'ouverture du Compte à Terme précise la durée pendant laquelle les fonds ainsi placés restent bloqués. Aucun retrait partiel des fonds ne peut avoir lieu pendant la durée du placement.

5.3 Clôture du Compte à Terme. Le Compte à Terme est automatiquement clôturé dans chacune des hypothèses suivantes :

- À sa date échéance ;
- En cas de retrait des fonds par le Titulaire du Compte à Terme avant sa date d'échéance (ci-après «Retrait Anticipé») ;
- En cas de comportement frauduleux du Titulaire.

Le Compte à Terme ne peut être renouvelé.

Toute demande de Retrait Anticipé des fonds doit être adressée par courrier par le Titulaire à l'adresse suivante :

Carrefour Banque
Service Relations Clientèle,
TSA 74116 – 77026 Melun-Cedex.

Il est convenu entre les Parties au présent contrat que le Titulaire renonce à compenser toute somme due par le titulaire à Carrefour Banque au titre de toute opération de crédit à la consommation avec toute somme due par Carrefour Banque au titre du Contrat.

5.4 Versement des fonds à l'échéance du Compte à Terme. Le remboursement des fonds déposés sur le Compte à Terme à son échéance s'effectue par chèque ou par virement sur un compte ouvert au nom du Titulaire auprès d'un autre établissement bancaire dont il aura préalablement communiqué le RIB à Carrefour Banque.

6- RÉMUNÉRATION.

La rémunération servie par Carrefour Banque sur le Compte à Terme est exprimée par le taux de rendement nominal brut stipulé dans le formulaire de demande d'ouverture du Compte à Terme. Les intérêts sont calculés à partir de la date d'ouverture du Compte à Terme. Dans l'hypothèse où le chèque remis à l'encaissement serait retourné impayé, le Compte à Terme sera réputé n'avoir jamais été ouvert et les intérêts qu'auraient pu produire les fonds correspondants seront alors automatiquement et de plein droit annulés. Aucune rémunération ne sera servie pour un dépôt dont la durée effective de blocage sera inférieure à un mois.

7- FISCALITÉ.

Les intérêts versés au titre du Compte à Terme sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) en vigueur au moment de leur perception.

8- BLANCHIMENT DE CAPITAUX.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la loi fait obligation aux établissements financiers de recueillir auprès de leurs clients les informations relatives à l'origine et à la destination des fonds déposés dans leurs livres et de s'informer sur les opérations qui leur apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant, de leur fréquence ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ce dernier. Les établissements financiers doivent également recueillir et vérifier les éléments relatifs à l'identité de leurs clients. Le Titulaire s'engage à fournir à Carrefour Banque toute information utile à ce sujet.

9- CLÔTURE À L'ÉCHÉANCE.

A la date d'échéance du Compte à Terme, ce dernier sera automatiquement clôturé. Le montant versé au Titulaire selon les modalités décrites à l'article 5.4 sera composé des fonds déposés, des intérêts produits réduits des prélèvements sociaux et en cas d'option pour le prélèvement libératoire, des prélèvements fiscaux.

10- SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE.

Si les réponses qui sont données par l'interlocuteur habituel ne satisfont pas à son attente, le Titulaire peut adresser une réclamation au Service Relations Clientèle dont les coordonnées sont les suivantes :

Carrefour Banque Service Relations Clientèle, TSA 74116- 77026 Melun- Cedex.

Si un accord n'est pas trouvé auprès des services internes, le Titulaire peut s'adresser à un médiateur indépendant dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur le Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), 24, Avenue de la Grande Armée 75854 Paris cedex 17, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales. Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions du titulaire et de l'Émetteur et à prendre une décision fondée sur l'équité, étant entendu que les recommandations écrites ne lient pas les parties. La médiation est gratuite pour le titulaire.

11- COLLECTE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS À DES TIERS.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après désigné « Loi Informatique et Libertés »), le Titulaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression et de rectification aux données personnelles le concernant et conservées par Carrefour Banque.

Le Titulaire pourra exercer le droit susmentionné en adressant sa demande par courrier à l'adresse suivante :

Carrefour Banque - Service clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun Cedex.

Le Titulaire consent à l'utilisation de ses données par Carrefour Banque, qu'elles aient été collectées à la souscription ou en cours de vie du Contrat. Toute déclaration irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique de prévention de la fraude.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des relations que Carrefour Banque, responsable du traitement, entretient avec le Titulaire aux fins de la gestion du (des) produits et services souscrits, de la prévention de la fraude, de la prospection et la réalisation d'animations commerciales, d'études statistiques et patrimoniales dans le respect des obligations légales et réglementaires et notamment en matière de gestion du risque opérationnel et de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, lorsque le Titulaire dialogue avec un conseiller, Carrefour Banque peut, après accord exprès du Titulaire, être amenée à enregistrer les conversations téléphoniques et les conserver à titre de preuve.

En cas d'éventuel transfert hors de l'Union Européenne de données personnelles des clients relatives à leur situation personnelle, économique et financière, et le cas échéant, aux moyens de communications utilisés dans le cadre de ses relations d'affaires, Carrefour Banque aura obtenu au préalable l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ces prestations seraient le cas échéant par ailleurs encadrées par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

Carrefour Banque s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le Titulaire et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés. Carrefour Banque est soumis au secret professionnel. Ce secret peut cependant être levé à la demande expresse du Titulaire au bénéfice des personnes qu'il désigne, ainsi qu'à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, et du juge pénal. Conformément à la loi, Carrefour Banque est autorisée à partager le secret bancaire à des fins de gestion des relations au bénéfice des personnes morales, de son groupe, ainsi que de ses prestataires de services, et plus généralement pour la gestion et l'exécution du Contrat.

12- GARANTIE DES DÉPÔTS.

En application des dispositions réglementaires, l'établissement de crédit Carrefour Banque qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les pouvoirs publics.

13- LOI APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE.

Le Contrat est rédigé en langue française et est soumis au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, est soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises compétentes.

Carrefour Banque, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 €, dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 EVRY CEDEX.
RCS EVRY n° 313 811 515. N° ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr)

Carrefour | Banque

14- MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les stipulations des présentes Conditions Générales peuvent évoluer en raison de mesures législatives et réglementaires ou de modifications apportées par Carrefour Banque aux stipulations contractuelles des présentes. Le Titulaire sera informé de ces modifications par courrier. Lorsque les modifications résultent de mesures législatives ou réglementaires, elles sont applicables dès leur date d'entrée en vigueur. En cas de refus du Titulaire d'accepter les modifications, il pourra gratuitement et sans préavis demander la clôture du Compte à Terme.

15- DÉMARCHAGE- DROIT DE RÉTRACTATION.

Le Contrat peut être conclu à la suite d'un démarchage bancaire.

En cas de démarchage, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ou à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat est conclu ou à compter du jour où le client reçoit les conditions contractuelles et informations, si cette dernière date est postérieure à la conclusion du contrat. Le client doit adresser sa demande de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception à Carrefour Banque Service Relations Clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun-Cedex.

A cet effet, un formulaire de rétractation détachable est annexé à la présente demande d'ouverture de Compte à Terme. En cas de rétractation, le contrat sera résolu de plein droit et Carrefour Banque clôturera le Compte à Terme. Les sommes déposées seront restituées au client dans un délai de 30 jours maximum après réception de sa rétractation. Un formulaire de rétractation est fourni au Titulaire lors de la souscription du Compte a Terme.

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES COMPTE SUR LIVRET (CSL)

1- OBJET.

Les présentes Conditions Générales régissent le compte sur livret (ci-après désigné le « Compte sur Livret » ou le « CSL ») ouvert au nom du client (ci-après désigné le « Titulaire »). Elles ont notamment pour objet de décrire les conditions d'ouverture, de fonctionnement, de rémunération et de clôture du Compte sur Livret. Elles sont complétées par le formulaire de demande d'ouverture de Compte sur Livret ainsi que, le cas échéant, par les Conditions Particulières du Compte sur Livret (ci-après ensemble le « Contrat »).

2- DÉFINITION.

Le Compte sur Livret est un compte de dépôt rémunéré conclu à durée indéterminée.

3- CONDITIONS D'OUVERTURE DU COMPTE SUR LIVRET.

L'offre du Compte sur Livret est réservée aux personnes physiques majeures résidant fiscalement en France. Le CSL ne peut avoir qu'un titulaire. Un ou plusieurs Comptes sur Livret peuvent être ouverts par une même personne physique dans la limite de dix (10).

4- OUVERTURE DU COMPTE SUR LIVRET – CONCLUSION DU CONTRAT.

Le Contrat est conclu dès l'acceptation par Carrefour Banque du formulaire de demande d'ouverture du Compte sur Livret signé par le Titulaire. Carrefour Banque est libre de refuser la demande d'ouverture du compte du Titulaire pour motifs légitimes et notamment en cas de refus du Titulaire de transmettre ses données nominatives nécessaires à l'ouverture du compte. Le Contrat prend effet au jour de l'ouverture du CSL dans les livres de Carrefour Banque et de l'encaissement effectif par Carrefour Banque du versement initial du Titulaire.

5- FONCTIONNEMENT

5.1. Versements. Le Compte sur Livret peut enregistrer plusieurs opérations de versements et de retrait au profit du Titulaire. Le montant initial des sommes versées lors de l'ouverture du CSL est de dix euros (10€) minimum. Au-delà de ce montant, les versements successifs sont libres et ne sont pas plafonnés. Le dépôt des fonds sur le Compte sur Livret est opéré exclusivement :

- En espèces ;
- Par chèque à l'ordre du titulaire sur le compte désigné ;
- Par prélèvement sur un compte désigné par le Titulaire ;
- Par virement d'un Compte à Terme ouvert dans les livres de Carrefour Banque et désigné par le Titulaire.

Les versements effectués par prélèvement et par chèque sont indisponibles pendant dix (10) jours.

Si le titulaire opte pour des versements par prélèvement(s) mensuel(s) depuis son compte bancaire, il exprime son consentement au travers d'un mandat. A tout moment, il pourra changer sa date de prélèvement et/ou son mode de versement sur simple demande écrite. En cas de choix du prélèvement, celui-ci interviendra selon les conditions du prélèvement SEPA (Single European Payment Aera) s'appuyant sur un mandat unique par le débiteur à son créancier, autorisant le débit du compte désigné. Il a par conséquent une double vocation : i) autoriser le teneur du compte à présenter des demandes de prélèvement sur le compte désigné du titulaire et ii) donner à la banque du titulaire l'autorisation de débiter le compte que le titualire a désigné au teneur de compte. Le titulaire donne son consentement en complétant et signant un mandat par écrit ou par voie électronique. Il s'engage à notifier au teneur de compte toute modification visant les informations qu'il aura indiquées sur le mandat. Après l'exécution d'un prélèvement, le titulaire peut, dans le respect des délais légaux, contester ledit prélèvement et en demander son remboursement auprès de sa banque. Le mandat n'est plus valable, si celui-ci n'est pas utilisé pendant trente-six (36) mois, ou si le titulaire procède au retrait de son consentement au plus tard un (1) mois avant le jour de l'échéance en précisant la référence unique du mandat consenti. Le retrait de ce consentement prendra effet dès réception de cette demande sauf si le titulaire précise un effet ultérieur ou si un prélèvement est en cours d'émission au moment de sa réception. Ce retrait entrainera le refus des autres demandes de prélèvements émanant du teneur de compte au titre du présent contrat.

5.2. Retraits. Le Titulaire est autorisé à procéder à tout moment à des retraits sur le Compte sur Livret sous forme de virement au crédit d'un compte désigné par lui ou sous forme de retrait d'espèces ou de lettre chèque que lui remettra Carrefour Banque. Le CSL ne peut présenter un solde débiteur ou être inférieur à la somme de dix euros (10€). Il ne sera délivré ni chéquier, ni carte de paiement.

5.3. Information du Titulaire. Un relevé de compte retraçant les opérations enregistrées sur le Compte sur Livret est mis à la disposition du Titulaire trimestriellement par tout moyen.

5.4. Frais et Commissions. Aucun frais, ni commissions ne seront perçus au titre de l'ouverture et du fonctionnement du Compte sur Livret.

5.5. Compensation. Le Titulaire n'est pas autorisé à compenser les sommes dues à Carrefour Banque au titre d'une opération de crédit à la consommation avec toute somme due à Carrefour Banque par le Titulaire au titre du Compte sur Livret.

6- RÉMUNÉRATION

6.1. Le taux d'intérêt applicable au Compte sur Livret est porté à la connaissance du Titulaire dans le formulaire d'ouverture du Compte sur Livret.

6.2. Les intérêts sont calculés à partir de la date d'ouverture du Compte sur Livret. Ils courent à compter du premier jour de la quinzaine suivant le versement des fonds par le Titulaire et sont servis la première quinzaine suivant le 31/12 de chaque année ou à la clôture du Compte. Dans l'hypothèse où le chèque déposé par le Titulaire sur le Compte sur Livret, serait retourné impayé, les intérêts qu'auraient pu produire les fonds correspondants pendant la période concernée seront alors automatiquement et de plein droit annulés.

7- DÉMARCHAGE - DROIT DE RÉTRACTATION.

Le Contrat peut être conclu à la suite d'un démarchage bancaire. Dans l'hypothèse où la souscription du présent contrat résulterait d'un acte de démarchage bancaire, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ou à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat est conclu ou à compter du jour où le client reçoit les conditions contractuelles et informations, si cette dernière date est postérieure à la conclusion su contrat. Le client doit adresser sa demande de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception à Carrefour Banque Service Relations Clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun-Cedex. A cet effet, un formulaire de rétractation détachable est annexé à la présente demande d'ouverture de Compte sur Livret. En cas de rétractation, le contrat sera résolu de plein droit et Carrefour Banque clôturera le Compte sur Livret. Les sommes déposées seront restituées au Titulaire dans un délai de 30 jours maximum après réception de sa rétractation. Un formulaire de rétractation est transmis au Titulaire lors de la souscription du Compte sur Livret.

8- CLÔTURE DU COMPTE SUR LIVRET

8.1. Le Compte sur Livret est conclu pour une durée indéterminée, il peut être clôturé à tout moment par le Titulaire.

Toute demande de clôture du Compte sur Livret doit être adressée par courrier par le Titulaire à l'adresse suivante :

Carrefour Banque
Service Relations Clientèle,
TSA 74116 – 77026 Melun-Cedex.

Carrefour Banque est également autorisée à procéder immédiatement à la clôture du CSL :

- En cas de comportement frauduleux du Titulaire ;
- Dans l'hypothèse où le solde du Compte sur Livret est débiteur ou inférieur à 10 euros ;

En dehors de cas visés ci-avant, Carrefour Banque pourra clôturer le Compte sur Livret à tout moment sous réserve de respecter un préavis de trente (30) jours. Par ailleurs, le décès du Titulaire entraîne la clôture du Compte sur Livret à compter de cette date.

8.2. A la clôture du CSL, Carrefour Banque versera au Titulaire les fonds déposés, les intérêts produits réduits des prélèvements sociaux et en cas d'option pour le prélèvement libératoire, les prélèvements fiscaux calculés à la date de réception de la demande de clôture du CSL. Selon le choix opéré par le Titulaire, le versement sera effectué par chèque au nom du Titulaire ou par virement sur un compte épargne ouvert auprès de Carrefour Banque au nom du Titulaire ou sur un compte identifié du Titulaire ouvert dans un autre établissement bancaire.

9- FISCALITÉ.

Les intérêts versés sur le Compte sur Livret sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) en vigueur au moment de leur perception.

10- BLANCHIMENT DE CAPITAUX.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la loi fait obligation aux établissements financiers de recueillir auprès de leurs clients les informations relatives à l'origine et à la destination des fonds déposés dans leurs livres et de s'informer sur les opérations qui leur apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant, de leur fréquence ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ce dernier. Les établissements financiers doivent également recueillir et vérifier les éléments relatifs à l'identité de leurs clients. Le Titulaire s'engage à fournir à Carrefour Banque toute information utile sur le contexte à ce sujet.

Carrefour | Banque

11- SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE.

Si les réponses qui sont données par l'interlocuteur habituel du Titulaire ne satisfont pas son attente, le Titulaire peut adresser une réclamation au Service Relations Clientèle dont les coordonnées sont les suivantes :

Carrefour Banque Service Relations Clientèle, TSA 74116 – 77026 Melun – Cedex.

Si un accord n'est pas trouvé auprès des services internes, le Titulaire peut s'adresser à un médiateur indépendant dont les coordonnés sont les suivantes : Monsieur Le Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), 24 Avenue de la Grande Armée 75854 Paris cedex 17, et ceci sans préjudice des autres voies d'action légales. Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions du Titulaire et de l'Émetteur et à prendre une décision fondée sur l'équité, étant entendu que les recommandations écrites ne lient pas les parties. La médiation est gratuite pour le Titulaire.

12- COLLECTE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS À DES TIERS.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après désigné « Loi Informatique et Libertés »), le Titulaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression et de rectification aux données personnelles le concernant et conservées par Carrefour Banque. Le Titulaire pourra exercer le droit susmentionné en adressant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Carrefour Banque - Service clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun Cedex.

Le Titulaire consent à l'utilisation de ses données par Carrefour Banque, qu'elles aient été collectées à la souscription ou en cours de vie du contrat. Toute déclaration irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique de prévention de la fraude.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des relations que Carrefour Banque responsable du traitement, entretient avec le Titulaire aux fins de la gestion du (des) produits et services souscrits, de la prévention de la fraude, de la prospection et la réalisation d'animations commerciales, d'études statistiques et patrimoniales dans le respect des obligations légales et réglementaires et notamment en matière de gestion du risque opérationnel et de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, lorsque le Titulaire dialogue avec un conseiller, Carrefour Banque peut, après accord exprès du Titulaire, être amenée à enregistrer les conversations téléphoniques et les conserver à titre de preuve.

En cas d'éventuel transfert hors de l'Union Européenne de données personnelles des clients relatives à leur situation personnelle, économique et financière, et le cas échéant, aux moyens de communications utilisés dans le cadre de ses relations d'affaires, Carrefour Banque aura obtenu au préalable l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ces prestations seraient le cas échéant par ailleurs encadrées par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

Carrefour Banque s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le Titulaire et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

Carrefour Banque est soumis au secret professionnel. Ce secret peut cependant être levé à la demande expresse du Titulaire au bénéfice des personnes qu'il désigne, ainsi qu'à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, et du juge pénal. Conformément à la loi, Carrefour Banque est autorisée à partager le secret bancaire à des fins de gestion des relations au bénéfice des personnes morales, de son groupe, ainsi que de ses prestataires de services, et plus généralement pour la gestion et l'exécution du Contrat.

13- GARANTIE DE DÉPÔTS.

En application des dispositions réglementaires, l'établissement de crédit Carrefour Banque qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les pouvoirs publics.

14- LOI APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

15- MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les stipulations des présentes Conditions Générales peuvent évoluer en raison de mesures législatives et réglementaires ou de modifications apportées par Carrefour Banque aux stipulations contractuelles des présentes. Le Titulaire sera informé de ces modifications par courrier ou par une mention portée sur son relevé de compte. Lorsque les modifications résultent de mesures législatives ou réglementaires, elles sont applicables dès leur date d'entrée en vigueur. En cas de refus du Titulaire d'accepter les modifications, il pourra gratuitement et sans préavis demander la clôture du Compte sur Livret.

Signature de Carrefour Banque

FORMULAIRE RELATIF AU DÉLAI DE RÉTRACTATION PRÉVUE PAR LES ARTICLES L. 341-16 ET D. 341-8 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Formulaire à renvoyer au plus tard **14 jours calendaires révolus** à compter de la conclusion du contrat par lettre recommandée avec avis de réception à :
Carrefour Banque – Service Relations Clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun-Cedex

Désignation du contrat : COMPTE A TERME

Je soussigné (e) :

Civilité - Nom et Prénom

Code Postal _____ Ville _____

Déclare renoncer au contrat Compte à Terme numéro _____
conclu avec Carrefour Banque 1 Place Copernic 91051 Evry Cedex.

Cette renonciation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L.341-16 du Code monétaire et financier et si elle est lisiblement et dûment remplie par le Titulaire du compte.

Fait le __/__/____ à _____

Signature du Titulaire

FORMULAIRE RELATIF AU DÉLAI DE RÉTRACTATION PRÉVUE PAR LES ARTICLES L. 341-16 ET D. 341-8 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Formulaire à renvoyer au plus tard **14 jours calendaires révolus** à compter de la conclusion du contrat par lettre recommandée avec avis de réception à :
Carrefour Banque – Service Relations Clientèle - TSA 74116 - 77026 Melun-Cedex

Désignation du contrat : COMPTE SUR LIVRET

Je soussigné (e) :

Civilité - Nom et Prénom

Code Postal _____ Ville _____

Déclare renoncer au contrat Compte sur Livret numéro _____
conclu avec Carrefour Banque 1 Place Copernic 91051 Evry Cedex.

Cette renonciation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L.341-16 du Code monétaire et financier et si elle est lisiblement et dûment remplie par le Titulaire du compte.

Fait le __/__/____ à _____

Signature du Titulaire

Carrefour | Banque

Fiche découverte

Accompagnement dans le choix de votre placement

Agence : SIEGE

Nom et prénom du Client : ..... Nationalité : .....

Pièce d'identité : ☐ Carte Nationale d'Identité ☐ Passeport ☐ Permis de Conduire ☐ Carte de Séjour

N° ..... Délivrée le ..... à .....

Adresse : .....

.....

Situation familiale : ..... Profession : .....

CSP : ☐ Agriculteurs/Exploitants ☐ Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise ☐ Cadres ☐ Professions Intermédiaires ☐ Employés ☐ Ouvriers ☐ Retraités ☐ Autre personne sans activité professionnelle

Conformément à l'article 314-49 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 533-13 du Code monétaire et financier, nous vous avons posé quelques questions afin de mieux vous connaître et de vous accompagner dans le choix du placement qui vous convient.

Les produits d'épargne que vous détenez actuellement : ☐ Livret ☐ PEL/CEL ☐ Obligataires ☐ Assurance Vie ☐ Actions ☐ Autres ☐ Aucun

L'origine déclarée de votre versement :	**Pour un versement ≥ à 150 000 €, justificatifs à fournir obligatoirement :**
☐ Vente de bien immobilier (Maison, appartement, immeuble, terrain, mobil home, ...)	L'attestation notariale avec montant de la transaction de moins de 3 mois, sinon demander la copie du relevé bancaire ou épargne
☐ Revenus (Salaire, Primes exceptionnelles, Revenus fonciers, loyers)	L'un des documents suivants : - Le dernier bulletin de salaire dont celui faisant apparaître le montant qui sera versé sur l'épargne ; - Courrier de l'employeur ; - Dernier Avis imposition ; - Le bail ou une quittance de loyer
☐ Indemnités de licenciement (Licenciement, Prime départ en retraite, Dommage/intérêts, Procès, Indemnités assurance (inondation, accident)	L'un des documents suivants : - La lettre de licenciement ; - Courrier de l'employeur ; - Le jugement du tribunal ; - Le contrat et quittance de règlement
☐ Héritage (Succession)	Une attestation ou acte notarié avec montant de la part successorale revenant au client.
☐ Donation (Donation déclarée devant Notaire, Donation déclarée fiscalement)	L'acte notarié avec montant de la transaction revenant au donataire ou L'imprimé fiscal CERFA et justificatif filiation (livret de famille)
☐ Dons divers	/
☐ Vente de véhicule	/
☐ Transfert d'épargne et vente de valeurs mobilières (Épargne salariale, Clôture compte hors assurance Vie, Vente valeurs mobilières)	Le relevé de compte titres : Un daté de + de 6 mois, un de moins de 3 mois et celui avant la transaction
☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie (Clôture compte assurance)	La quittance de règlement, le dernier relevé avant le rachat et le cas échéant la copie du contrat d'ouverture
☐ Vente de part sociales ou outil de travail (Cession entreprise)	- L'acte de cession de l'entreprise ou du fonds de commerce ; - Le bilan exercice N-1 et attestation notaire/avocat précisant l'objet de la vente et le montant reçu
☐ Autres	/

Vos revenus mensuels déclarés : ☐ Moins de 2 000 € ☐ Entre 2 000 et 3 000 € ☐ Plus de 3 000 €

Votre budget mensuel Épargne : ☐ Moins de 50 € ☐ De 50 à 150 € ☐ De 150 à 300 € ☐ Plus de 300 € ☐ Autre : ..... €

Vos objectifs pour cet investissement sont :

☐ Épargner pour le quotidien ☐ Valoriser un capital ☐ Transmettre un patrimoine ☐ Achat immobilier ☐ Préparer la retraite

☐ Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et sincères

☐ Je reconnais avoir reçu les informations nécessaires pour appréhender le fonctionnement du placement et ses risques. Le glossaire de certains termes spécifiques est disponible au verso.

Fait à : ..... Le : ../../..

Signature du Client
ou de son ou ses représentants légaux :

En vertu de la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur ces données. Toute demande de modification ou de rectification devra être adressée à Carrefour Banque - Service clientèle. Par ailleurs, sauf opposition de votre part, Carrefour Banque pourra utiliser ou communiquer les données nominatives vous concernant, à l'exception des données bancaires, à toutes sociétés du Groupe Carrefour à des fins de prospections commerciales. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient ainsi communiquées, cochez cette case ☐ ou précisez le par écrit à Carrefour Banque Service Clientèle.

CARREFOUR BANQUE, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 €, dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 EVRY Cedex. RCS EVRY n° 313 811 515

Glossaire

Donation

Acte par lequel une personne, le donateur, transmet irrévocablement et sans contrepartie un bien à une autre personne, le donataire qui l'accepte.

Dons divers

Sommes acquises au titre d'un cadeau ou présent d'usage reçu d'une tierce personne. Exemples : Étrennes, sommes reçues à l'occasion d'un anniversaire.

Épargner pour le quotidien

Se constituer une trésorerie permettant de réaliser des ajustements de son budget tout au long de l'année.

Valoriser un capital

Épargner en vue de réaliser une plus value pour un investissement à terme. La disponibilité et la liquidité sont moins privilégiées par rapport à l'horizon moyen long terme.

Carrefour | Banque

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

applicables aux produits et services de Carrefour Banque au 25/09/2012

Carte PASS Privative

Clôture ..... Gratuit

Cotisation annuelle

Carte PASS paiement comptant immédiat ou différé ..... 9,00 €[1]
Carte Bis ..... Gratuit[1]

Retraits

Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets Carrefour, Carrefour Market ..... Gratuit

Opérations de gestion courante

Modification de l'option de paiement comptant immédiat ou différé ..... Gratuit
Changement de domiciliation bancaire ..... Gratuit

Gestion de la carte

Refabrication de carte/ Renumérotation de carte ..... Gratuit
Opposition carte ..... Gratuit

Incidents de fonctionnement

Frais d'impayé sur prélèvement comptant :
- Pour un montant supérieur à 1 €, inférieur ou égal à 50 € ..... 15 €
- Pour un montant supérieur à 50 €, inférieur ou égal à 300 € ..... 30 €
- Pour un montant supérieur à 300 € ..... 50 €

Frais de recherche sur achats contestés ..... 10 €

Cartes Bancaires PASS

Clôture ..... Gratuit

Cotisation annuelle des Cartes

Carte PASS MasterCard ..... 14 €
Carte PASS Gold MasterCard ..... 50 €

Retraits d'espèces et paiements

Les retraits à crédit entraînent l'utilisation du crédit renouvelable selon les coûts de crédit figurant dans ce document.

- **Retraits d'espèces au guichet d'une banque en France ou à l'étranger** ..... 5 €
- **Retraits aux distributeurs automatiques de billets**
  - En France métropolitaine[2], Monaco et en zone Euro ..... Gratuit
  - A l'étranger hors zone Euro ..... 1,50 %[3]
- **Paiements**
  - En France métropolitaine[2], Monaco et zone Euro ..... Gratuit
  - A l'étranger hors zone Euro ..... 1,69 %[3]

Spécificité à la Carte PASS MasterCard à débit immédiat (hors Cartes Pass Gold Mastercard et hors Cartes Pass MasterCard à débit différé)

- **Retraits aux distributeurs automatiques de billets Carrefour Banque des magasins Carrefour, Carrefour Market et aux distributeurs automatiques de billets BNP Paribas**
  - En France métropolitaine[2] et Monaco ..... Gratuit
  - En zone Euro ..... 0,95€ par retrait
  - A l'étranger hors zone Euro ..... 1,50 %[3]
- **Retraits dans les autres distributeurs de billets**
  - En France métropolitaine[2], Monaco et en zone Euro ..... 0,95€ par retrait
  - A l'étranger hors zone Euro ..... 1,50 %[3]

Gestion des Cartes

Opposition sur carte bancaire pour perte ou vol ..... Gratuit
Refabrication de support ..... 10 €
Modification de l'option de paiement contractuelle comptant différé ou immédiat ou crédit ..... Gratuit
Transfert d'achats à crédit ou au comptant ..... Gratuit
Changement de domiciliation bancaire ..... Gratuit

Incidents de Fonctionnement

Opposition sur carte bancaire pour utilisation abusive ..... Gratuit
Frais d'impayé sur prélèvement comptant :
- Pour un montant supérieur à 1 €, inférieur ou égal à 50 € ..... 15 €
- Pour un montant supérieur à 50 €, inférieur ou égal à 300 € ..... 30 €
- Pour un montant supérieur à 300 € ..... 50 €

Frais de recherche sur achats contestés ..... 10 €

Crédits liés aux Cartes bancaires PASS et à la Carte PASS Privative

Crédit PASS

Crédit renouvelable, disponible avec ou sans carte de paiement.

Coût et opérations liés au crédit

Coût total du crédit : selon le montant du crédit utilisé lors de l'arrêté mensuel, les intérêts sont calculés au taux effectif global annuel révisable (hors assurance facultative) indiqué ci-dessous :

Jusqu'à 1 524,00 € : 20,24% ; De 1 524,01€ à 3 000,00 € : 18,99% ;
De 3 000,01€ à 6 000,00 € : 16,87% ; A partir de 6 000,01 € : 14,06%

Modification du plafond de crédit ..... Gratuit
Changement de la mensualité crédit ..... Gratuit
Chèque Express/Virement Express ..... Gratuit

Assurance crédit facultative

Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail, Perte d'Emploi et Défaut de Perception de la Pension Alimentaire. Tarification indiquée dans le contrat.

Prêt Personnel

Ouverture de dossier

Frais de dossier ..... 76 € maximum
Taux et Assurances ..... Nous consulter

Epargne

Assurance Vie

Ouverture / clôture du contrat ..... Gratuit
Commission de souscription ..... 3,5% maximum
Frais de gestion ..... selon produit[4]
Nomination, modification, annulation d'un bénéficiaire ..... Gratuit
Rachat (hors fiscalité) ..... Gratuit
Frais d'arbitrage ..... 0,5% de l'épargne transférée. Maximum 4 arbitrages annuels dont le 1er est gratuit
Modification du profil de gestion ..... Gratuit
Avances ..... Selon le règlement général des avances
Frais de rejet de prélèvement ..... 5 €

Compte à Terme

Frais d'ouverture ..... Gratuit
Taux de rémunération ..... Nous consulter

Compte sur Livret

Gestion des ATD/Oppositions administratives ..... 30 €
Frais de traitement d'impayé ..... 5 €
Taux de rémunération :
Jusqu'à 19 999,99 € : 2,30% ; De 20 000 € à 99 999,99 € : 2,40% ; Au delà de 100 000 € : 2,40%

OPCVM

Ouverture / clôture du Compte Titres ..... Gratuit
Tenue du Compte Titres ..... Gratuit
Transfert de Compte Titres ..... 5 €
Enregistrement, modification, annulation, de procuration ..... Gratuit
Droits d'entrée ..... Voir prospectus simplifié du FCP
Frais de gestion ..... Voir prospectus simplifié du FCP
Commission de souscription et de rachat (hors fiscalité) ..... selon produit[4]
Possibilité de retraits par chèque, virement, espèces ..... Gratuit
Frais de rejet de prélèvement ..... 5 €

Services à Distance

Consultation et gestion des comptes par téléphone ..... Gratuit[5]

www.carrefour-banque.fr

Abonnement au service Internet de Carrefour Banque ..... Gratuit
Simple consultation et opérations de gestion ..... Gratuit[6]
Consultation du relevé de compte sur Internet ..... Gratuit[6]
(en remplacement de l'envoi à domicile)

Opérations diverses Carte et Epargne

Relevé de compte Carte mensuel ..... Gratuit
Relevé de compte Epargne et/ou Assurance Vie trimestriel ..... Gratuit
Duplicata de relevé de compte ..... 5 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique ..... 5 €
Historique de compte ..... 7 €
Duplicata de contrats ..... 7 €
Frais d'ouverture de dossier succession ..... 60 €
Enregistrement, modification de domiciliation bancaire ..... Gratuit
Mise en place d'une épargne programmée ..... Gratuit

Comment nous joindre pour résoudre un litige

En cas de difficulté pouvant survenir dans le fonctionnement des produits ou services proposés, nous vous invitons à prendre contact avec nous.

- **Votre premier interlocuteur : Votre conseiller habituel** de votre agence ou du Service Clients.
- A défaut, ou si des difficultés persistent, **le Service Satisfaction Clients :**
  - **par email sur le site Internet :**
    www.carrefour-banque.com « Questions/Réponses » rubrique réclamations
  - **ou par courrier à :**
    Carrefour Banque - Service Relations Clients, TSA 74116 – 77026 Melun Cedex.
- Après épuisement des voies de recours de Carrefour Banque, **le service de médiation** gratuit et indépendant de l'**Association française des Sociétés Financières, par courrier à :**
  M. Le Médiateur de l'ASF, 24 Avenue de la Grande Armée 75854 Paris Cedex 17.

Ces conditions sont applicables à partir du 25/09/2012, sauf indications contraires.
Les tarifs sont indiqués TTC.

1- Ces cartes ne sont plus commercialisées.
2- Hors DOM-TOM.
3- Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par MasterCard, aux conditions de change de leur réseau au jour de réception de l'opération majorées des frais de commission.
4- Selon les modalités de fonctionnement précisées dans les notices d'information des FCP distribués par Carrefour Banque et les magasins Carrefour habilités.
5- Hors coût de communication. (0,15€ TTC/min depuis un poste fixe).
6- Hors coût de communication de votre Fournisseur d'Accès Internet.

Nos conditions étant susceptibles d'être modifiées, nous vous invitons à vérifier leurs évolutions auprès de nos conseillers ou sur www.carrefour-banque.fr.

CARREFOUR BANQUE, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 €, dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 EVRY CEDEX.
RCS EVRY n° 313 811 515

EA044-120925-0001